
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 23 mai 2024 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Mélanie Cwikla, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Shannon Jackson, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Paul Morris, Karim Mzabi, Patrick Noël, Katelyn North, Moses Nyongwa, Bertrand Pauget, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Jean Valenti, Darcelle Vigier, Christian Violy, Faiçal Zellama

Absences motivées : Aileen Clark, Jani Comeault, Marie-Élaine Desmarais, Daniel Gagné, Jude Gosselin, Ndeye Rokhaya Gueye, Frédéric Jubinville, Jeff Leclerc, Christian Perron, Janelle Ritchot, Anne Séchin

Absences : Michelle Kambire, Yaya Mane, Anne-Marie Maupertuis, Macoura Ndao, Mathias Oulé, Beydi Traoré

Observateurs : Johana Gutierrez, Nabil Hleli, Tanya Lemoine, Colette Ménard, Irène Wake

Personne-ressource : Debra Radi

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

La rectrice souhaite la bienvenue et remercie les présidences des comités d'avoir soumis leurs rapports une semaine plus tôt que prévu normalement, nous permettant ainsi de nous conformer à l'article 11 des Statuts et règlements du Sénat.

SÉNAT-230524-1 PROPOSITION : Carmen Roberge / Faiçal Zellama

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 23 mai 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

SÉNAT-230524-2 PROPOSITION : Darcelle Vigier / Bertrand Pauget

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 15 février 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

En suivi à l'item L1, la rectrice remercie deux membres du Sénat pour leur rétroaction à la suite de son invitation à proposer des points de discussion qui relèvent du mandat confié au Sénat pour de futures réunions. Elle indique qu'elle anticipe que nous serons en mesure de se reprendre et de faire cela pour l'année académique 2024-2025.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information.

Elle fait une mise à jour autour de l'impact des décisions d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur l'USB et plus précisément, sur comment ces nouvelles mesures imposées affecteront les inscriptions. Elle ajoute que si la tendance se maintient, l'USB devrait accueillir le même nombre de nouveaux étudiants internationaux que pendant les années pré-pandémie, pour l'année académique 2024-2025.

Elle informe aussi le Sénat que bien qu'un communiqué de presse fut envoyé annonçant l'existence de la Table de concertation pour le développement continuum éducatif FL1/FL2 au Manitoba, les partenaires sont mobilisés et travaillent de concert depuis plus longtemps pour assurer la pérennité des acquis de la francophonie manitobaine et le développement concerté de son avenir en matière d'éducation.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est déposé à titre d'information.

Il ajoute que le Sénat de l'Université du Manitoba a adopté le 15 mai dernier l'introduction du Baccalauréat ès arts avancé en psychologie et du Baccalauréat ès arts spécialisé en psychologie ainsi que, parmi bien d'autres, des modifications importantes au programme de Post-baccalauréat en éducation. Il profite de l'occasion pour remercier le corps professoral et les décanats qui ont participé à la préparation de ces propositions.

La sénatrice Mélanie Cwikla demande si le Sénat de l'Université du Manitoba a aussi renouvelé l'entente d'articulation avec l'ETP pour son Diplôme en administration des affaires. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que cette entente a été renouvelée. La rectrice souligne que toute l'information se retrouve à l'annexe J3 du matériel de réunion.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Sénateur Paul Brochu a soumis la question suivante :

Bonjour Mme Radi,
J'ai une question pour le prochain Sénat du 23 mai 2024 (section E).

Ma question s'adresse à la présidence du comité de mérite. Il y a un an, il fut décidé de suspendre la remise du Prix Alexandre-Taché 2023 à la suite d'allégations provenant de la communauté et d'étudier la question. Après une année de travail,

- a) quels sont les résultats de l'enquête concernant de ces allégations ?
- b) les membres du Sénat peuvent-ils/elles avoir accès au rapport d'experts ?

c) quel est le sort du Prix Alexandre-Taché cette année ?

Merci,
PB

En réponse, la secrétaire générale partage une mise à jour détaillée des démarches prises à la suite de la décision du Sénat de suspendre le Prix Alexandre-Taché pour l'année académique.

La possibilité de mettre en place un groupe de travail de la rectrice a été explorée.

Avant de lancer le potentiel groupe de travail, l'archiviste de l'USB, Carole Pelchat, a préparé un rapport sur le lien entre Monseigneur Alexandre Taché et l'Université de Saint-Boniface ainsi qu'une brève bibliographie. Elle a aussi documenté la genèse du Prix Alexandre-Taché, qui a été mis en place par le Conseil d'administration du Collège de Saint-Boniface, ce qui a souligné un défi additionnel, c'est-à-dire la gouvernance liée à la question.

La démarche a aussi permis de constater que la Politique de désignation honorifique de notre établissement était désuète et mené à une révision de celle-ci, à la suite d'une étude comparative des politiques d'autres universités canadiennes. Il a été clarifié que, bien que les critères de sélection pour le Prix soient la responsabilité du Sénat, le nom donné au Prix relève plutôt du Bureau des gouverneurs.

La rectrice et la conseillère principale en matière de réconciliation et d'éducation autochtone ont tenu des séances d'écoute avec des conseillers et conseillères membres de la communauté et experts pour comprendre les ramifications d'une telle décision.

La question est complexe. Il y a des zones grises dans notre compréhension de notre histoire comme établissement. De plus, le rôle de Mgr Taché dans l'histoire de la francophonie et de la communauté métisse est un sujet très polarisant. Nous devons faire preuve de sensibilité, car la décision touchera les gens au cœur de leur identité et de leur vécu.

Il est recommandé que l'Université de Saint-Boniface prenne le temps nécessaire pour faire la lumière sur la question et le faire de la bonne façon.

Une discussion s'ensuit notamment sur certains éléments de clarifications portant sur la démarche et si l'Université devrait envisager de renommer le prix.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports annuels des unités académiques seront présentés en juin.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

G1. Bureau de direction

La présidente du Bureau de direction, Sophie Bouffard, partage que le Bureau de

direction s'est rencontré à nouveau pour étudier la question du quorum du Comité d'appel. Elle passe en revue les changements proposés à l'article 9.3 des Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface.

SÉNAT-230524-3 **PROPOSITION** : Alexandre Brassard / Youssef Bezzahou
Que le Sénat adopte l'article 9.3. des Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface, tel que modifié, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

ADOPTÉE

G2. Comité d'appel
Le rapport du comité est reçu à titre d'information.

G3. Comité d'études des cours et des programmes
La présidente du CECP, Carmen Roberge, présente les propositions soumises de la part de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) et de l'École technique et professionnelle (ETP) et de la Faculté d'éducation et des études professionnelles.

Elle précise que la modification du cours SINF 4045 *Leadership dans le contexte des soins de santé du Baccalauréat en sciences infirmières* sera traitée à la prochaine réunion du CECP.

Propositions de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES)

Diplôme en sciences infirmières

SÉNAT-230524-4 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Darcelle Vigier
Que le Sénat adopte les propositions de suppressions, d'introductions et de modifications de cours pour le Diplôme en sciences infirmières de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées :

- i. Que le Sénat approuve la proposition de suppression de cours DSI 207 Professionnalisme et leadership; SINF 1116 Nutrition, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé et qu'elle soit recommandée au Sénat pour mise en vigueur en janvier 2025 et janvier 2026, respectivement.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction des cours SINF 2xxx Nutrition et DSI 2xx Professionnalisme, leadership et enjeux éthiques, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé pour mise en vigueur en janvier 2026 et janvier 2025, respectivement.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours DSI 101 Techniques et méthodes de soins I; DSI 104 Stage : Introduction à la pratique infirmière; DSI 106 Les maladies chroniques; DSI 107 Techniques et méthodes de soins II; DSI 108 Stage : Soins des adultes; DSI 110 Soins complexes; DSI 111 Stage : Soins complexes; DSI 113 Techniques et méthodes de soins III; DSI 201 Pédiatrie et réadaptation; DSI 203 Stage : Pédiatrie et soins aigus; DSI 204

Santé communautaire; DSI 205 Gériatrie et soins palliatifs; DSI 206 Stage : Santé mentale et périnatalité; DSI 208 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions; DSI 209 Périnatalité; DSI 210 Santé mentale, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

Cours communs au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et au Baccalauréat en sciences infirmières

SÉNAT-230524-5 PROPOSITION : Carmen Roberge / Shannon Jackson

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours pour le Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et au Baccalauréat en sciences infirmières de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours SANT 1035 Croissance et développement; SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières; SINF 1026 La communication professionnelle en santé; SINF 1046 Évaluation de la santé; SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

Baccalauréat en sciences infirmières

SÉNAT-230524-6 PROPOSITION : Carmen Roberge / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte les propositions de suppressions et de modifications de cours pour le Baccalauréat en sciences infirmières de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours SANT 2115 Introduction à la recherche en santé (mise en vigueur à l'hiver 2026); SINF 3065 Professionnalisme et éthique en soins infirmiers (mise en vigueur à l'hiver 2027); SINF 1116 Nutrition (mise en vigueur en septembre 2024), telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur aux dates indiquées.
- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I; SINF 2026 Techniques et méthodes de soins II; SINF 2045 Soins des adultes et de la famille (mise en vigueur en septembre 2025); SINF 3017 Stage : Santé mentale (mise en vigueur septembre 2026); SINF 3035 Techniques et méthodes de soins III; SINF 4015 Soins complexes II; SINF 4125 Tendances actuelles en santé; SINF 4037 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions; telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2024, sauf autre indication de date.

ADOPTÉE

Propositions de l'École technique et professionnelle

Éducation à la jeune enfance

SÉNAT-230524-7 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les propositions de suppressions et d'introductions de cours du programme d'Éducation à la jeune enfance de l'École technique et professionnelle telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours COMP 300 Introduction à la comptabilité (3); COMM 300 Communication administrative (3); INFO 300 Systèmes d'information (3); GEST 300 Gestion (3); GEST 301 Comportement organisationnel (3); GEST 302 Gestion des ressources humaines (3); LEJE 301 Sujets actuels choisis en jeune enfance (3); LEJE 302 Leadership en jeune enfance (3); LEJE 303 Stage en jeune enfance (6), telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction des cours GE 300 Fondements de gestion; GE 301 Principes de gestion des ressources humaines; GE 302 Principes de gestion financière; GE 303 Diversité, équité et inclusion; LE 300 Administration en centre d'apprentissage et de garde de jeunes enfants; LE 301 Leadership et mobilisation des ressources humaines; ST 301 Stage en gestion dans le domaine de l'éducation de la jeune enfance, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

SÉNAT-230524-8 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Jouwairia Lahboub-Daayf

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de diplôme avancé en leadership de la jeune enfance pour le renommer Post-diplôme en gestion dans le domaine de l'éducation de la jeune enfance, pour mise en vigueur en septembre 2024, sous réserve de l'approbation du Comité d'approbation des programmes en matière d'éducation de la jeune enfance (CCQTC), du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation, et du Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche signale que le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation est de l'avis que l'Université n'aura pas besoin de redemander l'approbation pour ce programme.

SÉNAT-230524-9 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte la proposition d'adoption de la *Politique d'inaptitude professionnelle de l'École technique et professionnelle*, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

Diplôme en administration des affaires

SÉNAT-230524-10 PROPOSITION : Carmen Roberge / Karim Mzabi

Que le Sénat adopte la proposition d'introduction de cours AD 3011 Développement économique local, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024, sous réserve des ressources disponibles.

ADOPTÉE

SÉNAT-230524-11 PROPOSITION : Carmen Roberge / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme Diplôme en administration des affaires par l'ajout d'une concentration en développement local, pour mise en vigueur en septembre 2024, sous réserve des ressources disponibles.

ADOPTÉE

1 abstention

Le sénateur Youssef Bezzahou pose une question concernant cet ajout. La sénatrice Mélanie Cwikla répond que les cours sont prescrits et répondent aux exigences des besoins soulignés par le CDEM qui identifiait qu'il manquait un cours sur l'organisation locale. Elle confirme que l'ajout de ce cours permettra l'ajout d'une concentration avec un regroupement de cours qui sont déjà en place.

Diplôme en administration des affaires avec double spécialisation Marketing-Multimédia

SÉNAT-230524-12 PROPOSITION : Carmen Roberge / Jouwairia Lahboub-Daayf

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme Diplôme en administration des affaires avec double spécialisation Marketing-Multimédia en remplaçant le cours CM 220 par le cours CM 138, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

2 absentions

Une question est soulevée quant à la capacité de l'Université à offrir une telle programmation en marketing, puisqu'il n'y a plus de spécialiste dans ce domaine à l'Université. La sénatrice Mélanie Cwikla précise que nous ne parlons pas ici du secteur universitaire, mais plutôt de l'ETP qui a des spécialistes en marketing au sein de son corps professoral. Une discussion s'ensuit.

La rectrice invoque un point d'ordre pour préciser que la question sur la table est en lien avec un programme au collégial et non à l'universitaire et demande que le Sénat traite de la question sur la table.

Communication multimédia

SÉNAT-230524-13 PROPOSITION : Carmen Roberge / Jouwairia Lahboub-Daayf

Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours CM 122 Équipement et logiciels audio; CM 124 Production sonore en studio I; CM 126 Stages en multimédia; CM 132 Design pour le Web II; CM 137 Projet d'intégration; CM 138 Design visuel; CM 139 Production vidéo; CM 140 Modélisation 3D I; CM 141 Programmation; CM 142 Techniques et théories : Vidéo; CM 214 Élaboration du portfolio; CM 216 Animation I; CM 217 Animation graphique (Motions Graphics); CM 218 Animation 3D; CM 220 Développement d'applications; CM 221 Développement de jeux; CM 223 Techniques et théories : Animation; CM 226 Animation II; CM 227 Production multimédia, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

Diplôme en technologie de l'information

SÉNAT-230524-14 PROPOSITION : Carmen Roberge / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours TI 203, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.

ADOPTÉE

Propositions de la Faculté d'éducation et des études professionnelles

École de traduction

SÉNAT-230524-15 PROPOSITION : Carmen Roberge / Bertrand Pauget

Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du programme Certificat en traduction juridique par Internet, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en janvier 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba, du Bureau des gouverneurs, et du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation.

ADOPTÉE

Faculté d'éducation

SÉNAT-230524-16 PROPOSITION : Carmen Roberge / Moses Nyongwa

Que le Sénat adopte la proposition de modification au Règlement sur l'inaptitude professionnelle pour les étudiants et étudiantes à la Faculté d'éducation de l'USB, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

Comité d'étude des cours et des programmes

Proposition concernant le calendrier d'évaluation des programmes

SÉNAT-230524-17 PROPOSITION : Carmen Roberge / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte le calendrier d'évaluation de programmes présenté tel que modifié.

ADOPTÉE

Politique d'évaluation des programmes

SÉNAT-230524-18 PROPOSITION : Carmen Roberge / Hélène Archambault

Que le Sénat révise la Politique d'évaluation des programmes d'études afin de déterminer, s'il y a lieu, de l'adapter aux réalités des programmes collégiaux.

ADOPTÉE

La présidente du comité remercie Roxanne Simard, Nicole Legal, Peter Dorrington et tous les membres du comité pour leur travail.

G4. Comité de mérite

Le rapport du comité est reçu à titre d'information.

SÉNAT-230524-19 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Hélène Archambault

Que le Sénat prolonge la suspension du Prix Alexandre-Taché pour une année supplémentaire afin de permettre à l'Université de faire le travail nécessaire qui permettra de prendre une décision éclairée quant à la question de continuer ou non à décerner ce prix.

ADOPTÉE

14 en faveur

5 contre

5 abstentions

Une discussion s'ensuit notamment sur les démarches prises jusqu'à maintenant, la précision que le Prix a été suspendu et non annulé, l'impact de la décision de maintenir ou de cesser d'attribuer le Prix pour les récipiendaires passés et futurs ainsi que sur l'établissement, de même que les prochaines étapes que l'Université compte prendre pour arriver à une décision bien informée.

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**

H1. Rapport de la réunion du 19 mars 2024

Le rapport est reçu à titre d'information.

Une discussion s'ensuit à propos du poste en Anthropologie, notamment un résumé quant à ce qui a été présenté et discuté au Bureau des gouverneurs, la distinction entre les rôles et les responsabilités de l'administration de l'Université et le Bureau des

gouverneurs, ainsi que les mesures en place pour la poursuite de l'offre de cours dans la discipline et l'accompagnement des membres de la population étudiante.

Section I : HUIS CLOS

La rectrice demande aux observateurs et observatrices de quitter la salle cette section à huis clos.

SÉNAT-230524-20 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Carmen Roberge

Que le Sénat passe à huis clos à 12 h 45.

ADOPTÉE

- I1. Recommandation pour le Prix d'excellence en recherche
- I2. Comité de mérite

Carmen Roberge quitte l'assemblée à 13 h 06.

SÉNAT-230524-21 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Bertrand Pauget

Que le Sénat retourne en session régulière à 13 h 07.

ADOPTÉE

Le président du Comité de mérite remercie l'équipe au registrariat pour leur travail.

Section J : RAPPORTS DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Rapport de la réunion du 6 mars 2024
Le rapport est reçu à titre d'information.
- J2. Rapport de la réunion du 3 avril 2024
Aucun rapport.
- J3. Rapport de la réunion du 15 mai 2024
Le rapport est reçu à titre d'information.

La rectrice remercie le personnel impliqué avec les propositions des programmes.

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 13 juin 2024 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Paul Morris propose la levée de la séance à 13 h 08.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi